



## Question orale de Mme SIRTAINÉ : Aide au remplissage de la déclaration fiscale.

**Mme Sirtaine** rappelle que les Ucclois peuvent bénéficier d'une aide pour leur déclaration fiscale, assurée par des agents du SPF Finances.

Ce service est dispensé sur rendez-vous, à fixer sur une période de trois jours prévus sur la même semaine. On suppose que ce nombre de jours est suffisant pour satisfaire la demande d'assistance. Mais d'emblée, on peut s'interroger sur la pertinence d'un étalement de ces jours sur deux semaines différentes pour garantir un accès à un maximum de gens.

Le groupe socialiste salue bien sûr la possibilité d'un accompagnement effectué par des fonctionnaires de l'administration fédérale pour l'accomplissement de cette démarche administrative, qui peut s'avérer complexe pour certains.

C'est même essentiel pour les citoyens qui éprouvent des difficultés à utiliser le numérique. Pour le groupe socialiste, il s'agit là d'assurer l'égalité de tous face à l'administration.

De manière générale, les socialistes prônent l'adoption de mesures visant à réduire la fracture numérique, qui pénalise les personnes âgées, modestes et peu diplômées, et à développer la formation numérique.

La lutte contre la fracture numérique constitue un enjeu majeur pour le Parti Socialiste, qui la combat en tant que source d'exclusion sociale et territoriale et préconise donc des mesures concrètes pour garantir l'accès aux technologies, améliorer les compétences et maintenir des alternatives non numériques.

Il est crucial de prévoir de manière spécifique la possibilité d'une voie alternative pour toute démarche administrative numérique existant à Uccle, que ce soit par la présence physique d'une personne, par la poste ou par téléphone.

Les trois jours dédiés au remplissage de la déclaration fiscale par le SPF Finances sont-ils suffisants pour répondre à la demande des Ucclois ? Pourraient-ils être étalés sur deux semaines différentes ?

Pour ce qui concerne la réduction de la fracture numérique, le Collège peut-il confirmer qu'à côté des éventuelles mesures générales adoptées en vue de la formation des publics cibles, toutes les démarches numériques administratives existantes peuvent toujours être effectuées par une autre voie ?

**Mme l'Echevin Gol-Lescot** répond que le SPF Finances n'a jamais été confronté à une demande d'étalement de ce service sur deux semaines différentes mais n'y serait pas hostile a priori.

L'avantage du système actuel réside dans le fait que le service est proposé trois jours différents d'une même semaine. Certes, il pourrait tomber sur la semaine de vacances d'une personne mais s'il était étalé sur deux semaines, il pourrait tomber tout autant sur les 15 jours de vacances d'une autre personne. Mme l'Echevin Gol-Lescot ne voit dès lors pas ce qu'un tel changement apporterait.

Par ailleurs, les trois jours prévus s'avèrent amplement suffisants puisqu'ils correspondent à une capacité de 225 rendez-vous et que jusqu'à présent, 135 ont été réservés. Il y a donc encore une marge de 90 rendez-vous.

Pour ce qui concerne la lutte contre la fracture numérique, tous les services qui demandent une inscription par mail ou par Irisbox prévoient également une aide sur le terrain via des permanences régulières. Il y a donc des alternatives à l'internet pour toutes les démarches administratives.